



« La semaine de 4 jours : outil d'attractivité ou fausse bonne idée ? »

19 octobre 2023



INTRODUCTION

Gautier Berna – Directeur de mission en charge de L'Académie MEDEF

Odile Menneteau – Directrice adjointe – Cellule Veille Stratégique et Nouveaux Enjeux Sociaux, Pôle social du Medef

Commission Entreprises dans la société : politique d'attractivité des entreprises



⚡ L'Entreprise comme lieu de transformation des organisations de travail

- Les entreprises sont à l'écoute des signaux de la société, des territoires et évoluent avec elle.
- Les jeunes générations qu'elles recrutent ont le choix et formulent de nouvelles exigences en termes d'attentes vis-à-vis de l'entreprise et de l'organisation du travail : l'engouement récent pour le télétravail, un meilleur équilibre de vie et pour l'évolution professionnelle... ces évolutions exigent adaptabilité et agilité de la part des entreprises, amenées à développer de nouvelles organisations du travail pour attirer et fidéliser les jeunes.
- Un des objectifs de la Commission : décrypter et analyser ces tendances

⚡ Un des outils d'attractivité des entreprises

- Eprouvant des difficultés de recrutement, de nombreuses entreprises réfléchissent à la mise en place de la semaine de 4 jours pour attirer, fidéliser les salariés, notamment des jeunes générations, ou permettre une certaine équité dès lors que certains postes ne sont pas télétravaillables.





Position du Medef

Pia VOISINE

Directrice adjointe relation sociales, politiques de l'emploi

Pôle social - MEDEF



⚡ La loi permet déjà d'instituer la semaine de 4 jours

- Possibilité de modifier la répartition des 35 h hebdomadaire sur 4 jours
- Possibilité de réduire la durée du travail avec ou sans maintien de salaire (recours aux accords de performance collective - articles L.2254-1 à L.2254-2)
- ETC. (voir infra)

⚡ Opposition du Medef à toute loi coercitive

- La semaine de 4 jours présente à la fois des avantages et des inconvénients pour les entreprises
- Pas adaptée à toutes les activités
 - ➔ Liberté des entreprises de décider à leur niveau en privilégiant la voie du dialogue social



**De quoi parle t-on ? Quelles sont les règles, les enjeux ?
Les limites ?
Focus sur les travaux de la Commission « Semaine de 4
jours » du MEDEF Puy-de-Dôme**

Thierry HAUTIER

Avocat associé - Cabinet Barthélémy & Associés

Membre de la Commission S4J du MEDEF 63



Qu'est-ce que la semaine de 4 jours ?

- ⌘ Une réduction du nombre d'heures de travail sur la semaine sans diminuer pour autant les salaires
- ⌘ Une augmentation de la durée quotidienne de travail sans réduire la durée hebdomadaire
- ⌘ Toutes autres formes d'organisation conduisant à une moyenne de 4 jours par semaine

Les règles



Article L. 3121 - 68 du Code du travail

Dérogation par accord collectif aux décrets relatifs à la répartition des horaires de travail à l'intérieur de la semaine



Par accord collectif

A durée déterminée (à titre expérimental)
ou à durée indéterminée (si pérennisation
du dispositif)

Par décision unilatérale

En l'absence de décret applicable et en
l'absence de dispositions conventionnelles
de branche contraires

Intérêts potentiels



Faire des économies
d'énergie et de frais

Éviter
des licenciements

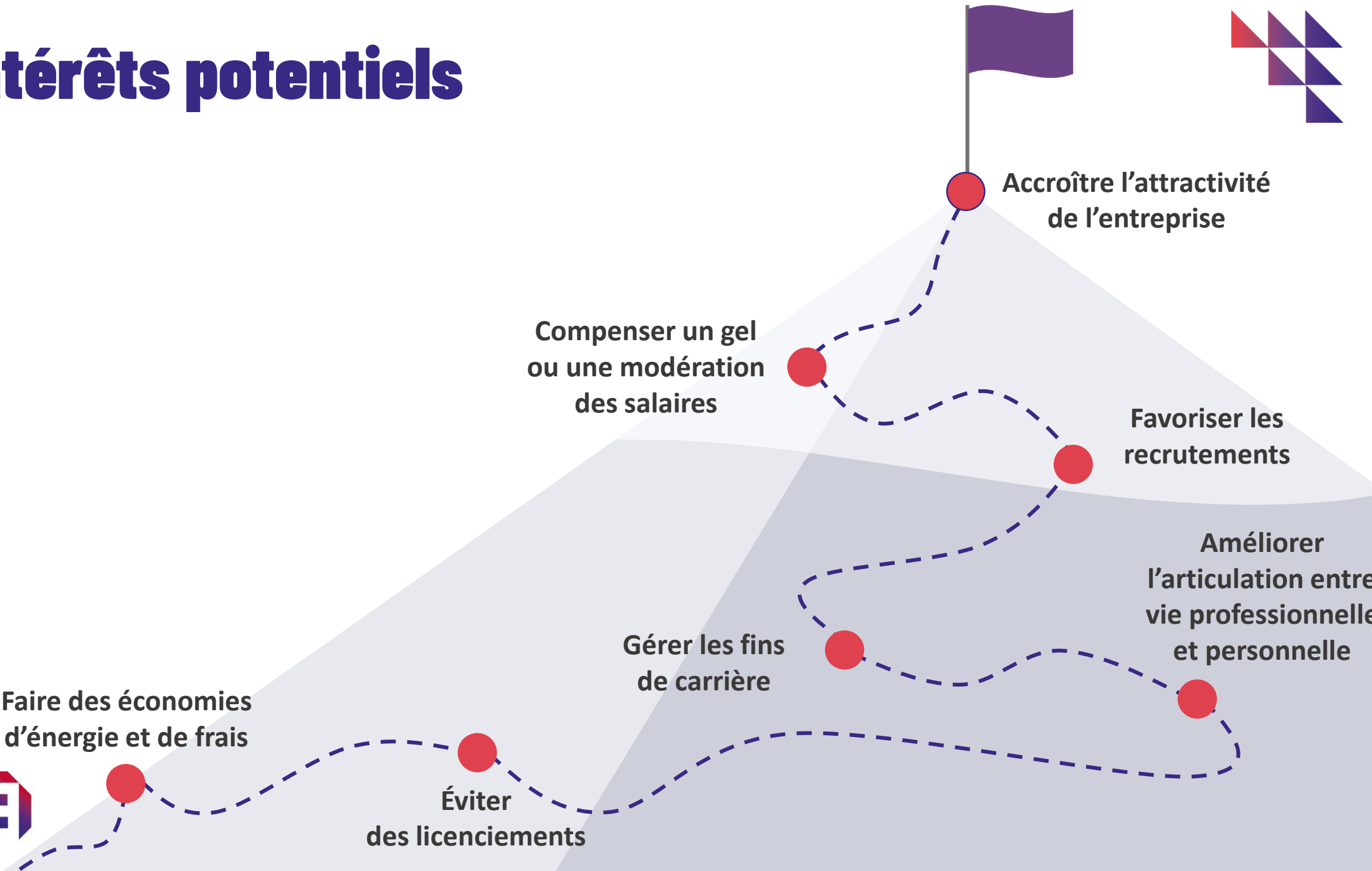
Gérer les fins
de carrière

Compenser un gel
ou une modération
des salaires

Favoriser les
recrutements

Améliorer
l'articulation entre
vie professionnelle
et personnelle

Accroître l'attractivité
de l'entreprise



Limites potentielles



Certains écueils
doivent être
anticipés en cas
de mise en place
de la semaine de
4 jours



Effet néfaste
sur la rentabilité



Compatibilité avec
les habitudes de clients



Difficultés à maintenir
un lien social

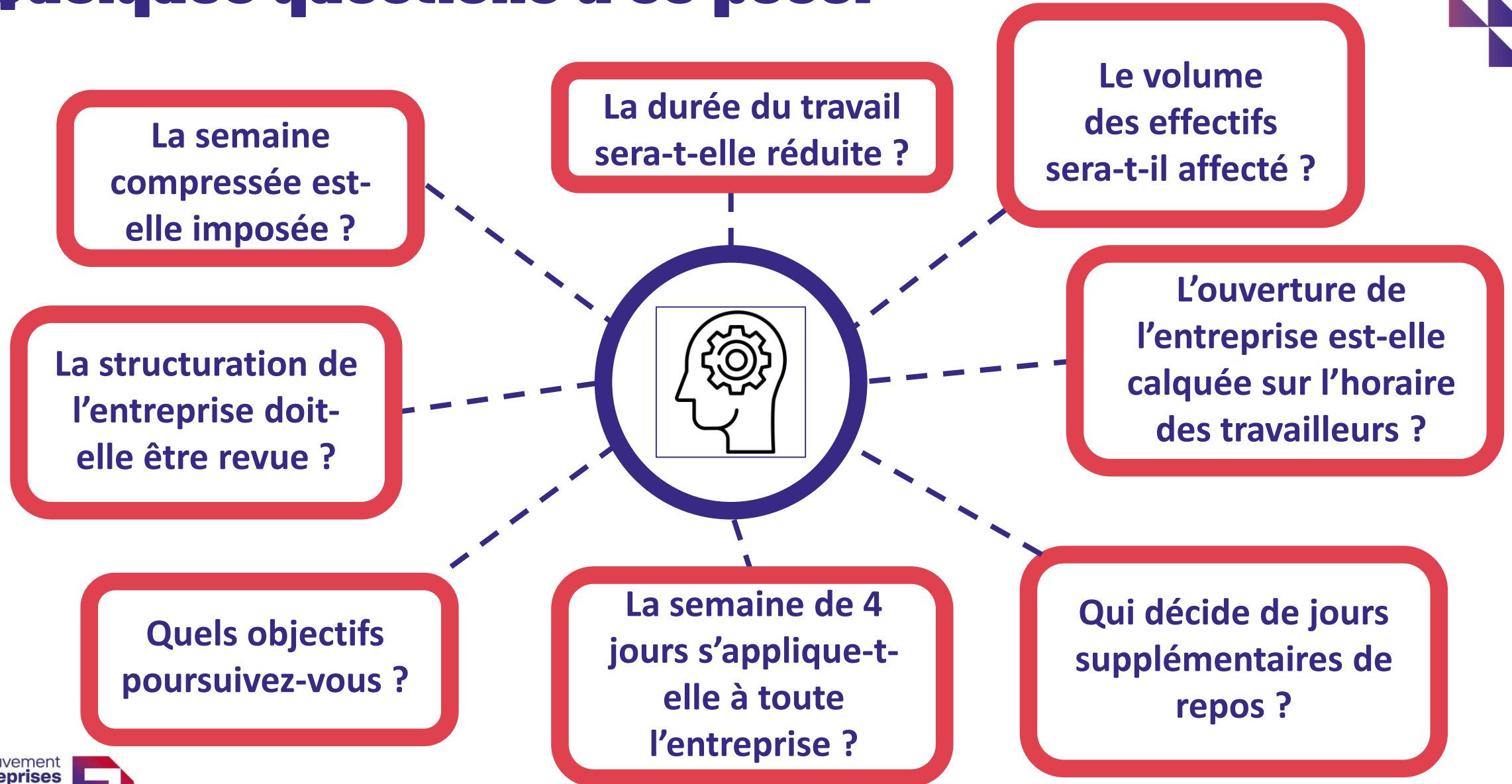


Exigences de santé
au travail



Nécessité de devoir
embaucher


Quelques questions à se poser




Focus sur la commission « Semaine de 4 jours » du MEDEF Puy-de-Dôme



- ⌘ La genèse de la commission
- ⌘ Retour des préoccupations des membres
- ⌘ 2 témoignages d'entreprises locales (AMEFA & CELTA)
- ⌘ Position du MEDEF & de la commission



Mouvement
des **Entreprises**
de France
Puy-de-Dôme 

**"Semaine de 4 jours"
Vraie ou fausse opportunité ?**

A l'attention uniquement des adhérents du MEDEF Puy-de-Dôme



Témoignage d'entreprise : le pari de la semaine de 4 jours

Jean-Claude HENRI

Dirigeant d'entreprises Alu-Sud et Dario



QUESTIONS/REPOONSES



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Gautier Berna – Directeur de mission en charge de L'Académie MEDEF

Odile Menneteau – Directrice adjointe – Cellule Veille Stratégique et Nouveaux Enjeux Sociaux

Miroslava Ivanova – Directrice de mission – Cellule Veille Stratégique et Nouveaux Enjeux Sociaux